

Secteurs mémoriels et sites oisiens proposés



Ce dossier de candidature transnational propose à l'inscription 139 sites répartis en Flandre, en Wallonie et en France. L'association « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre » porte ce projet de candidature et réunit 13 départements du front. Le Département de l'Oise adhère à l'association dès 2011 afin d'obtenir l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de trois sites funéraires et mémoriels du premier conflit mondial.

Le label patrimoine mondial est attribué par l'UNESCO à des lieux ou des biens possédant une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) c'est-à-dire sans équivalents dans le monde et dignes d'intérêt pour l'humanité toute entière transmis aux générations futures. Ce dossier sera examiné par le Comité du patrimoine mondial en juillet 2018.

Les sites de l'Oise témoignent d'événements exceptionnels, ayant entraîné des pertes humaines considérables de septembre 1914 à 1918. Dès les premières semaines de la Première Guerre mondiale, le département de l'Oise est coupé en deux, séparé par une ligne de front au nord-est, allant de Fresnoy à Autrèches. Les combats seront incessants dans ce secteur du front pourtant réputé calme. L'armée allemande occupe, de septembre 1914 à mars 1917, la partie nord de cette ligne de front, notamment la ville de Noyon, qui devient le symbole de la proximité de l'ennemi avec la capitale française. Les habitants y souffrent de l'occupation ennemie et voient leur territoire dévasté lors du repli allemand de mars 1917. Sur le reste du territoire, l'armée française reste très présente, installant notamment des hôpitaux ainsi que son Grand Quartier Général à Chantilly, Beauvais puis Compiègne. L'Oise est le premier département français totalement libéré, le 2 septembre 1918, et c'est à Compiègne (Rethondes) que l'armistice est signé le 11 novembre 1918.

Mot des co-présidents

Le patrimoine mémoriel de la Grande Guerre marque de son empreinte les paysages de nos départements. Au-delà de l'hommage permanent, individuel ou collectif, que ces cimetières, nécropoles et mémoriaux rendent à tous ces hommes, combattants ou travailleurs, venus souvent du monde entier pour mourir sur notre terre, ces sites funéraires et mémoriels diffusent, par la réflexion profonde qu'ils suscitent, un message universel de paix et de réconciliation. Ils méritent sans aucun doute d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Claude Léonard, Laurent Somon

Mot du président du département

L'inscription des nécropoles de l'Oise sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) est un projet que je soutiens sans réserve. Une candidature qui s'inscrit dans le Centenaire de la Libération de l'Oise, et qui constitue, pour l'ensemble du département, une démarche symbolique unanimement saluée.

Cette inscription constituerait, en effet, une reconnaissance internationale universelle pour ses anciens combattants et ses habitants, et plus largement pour l'ensemble des hommes sacrifiés sur le front de l'Ouest.

En rendant hommage aux soldats tombés dans l'Oise par la reconnaissance internationale des nécropoles de Cuts, Royallieu-Compiègne et Thiescourt au patrimoine mondial de l'UNESCO, une étape symbolique serait franchie.

Elle permettrait, au-delà du nécessaire devoir de mémoire, d'assurer une protection de ces sites et d'engager une démarche globale et pérenne autour du tourisme mémoriel à destination des Français mais aussi à destination de la vingtaine de Nations engagées sur le front de l'Ouest pendant la Première Guerre mondiale.

Pour toutes ces raisons, je soutiens, et le département soutient, cette candidature qui répond non seulement à notre volonté de perpétuer la mémoire de ces conflits mais aussi, plus largement, d'adresser un message de paix universelle au monde entier.

Le Conseil départemental de l'Oise qui commémorera les 100 ans de l'Armistice est particulièrement mobilisé pour la réussite de ce projet, pierre angulaire d'un engagement fort pour le devoir de mémoire.

N'oublions pas !

Edouard Courtial

Président du Conseil départemental de l'Oise



Soutenez la candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité « des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

en allant sur le site

<http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr>

en créant dans les communes possédant un site candidat un comité de soutien ou en adhérant au comité de soutien existant.

Soutenez la candidature franco-belge

« des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

139 sites en France et en Belgique

Département de l'Oise

3 sites

